

# **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 FÉVRIER 2023**

## **À 19h00 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST**

Le 16 février 2023 à 19h00, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST,  
Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de  
Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : Jean LEFAUQUEUR

Membres présents : G. VANSTEELANT – J. LEFAUQUEUR - Y. AUVRAY – D. DESCAMPS –  
A. FLAMBARD – Ch. BESNARD – N. LETASSEY – J. PLOTIN

Absents excusés : S. MAUDUIT (procuration Y. AUVRAY) - J.M INGOUF (procuration  
D. DESCAMPS) – M. BAZIRE (procuration N. LETASSEY)

En présence de M. LE SERRE – Comptable Public Trésorerie de QUETTEHOU et  
Mme. E. MENANT – Secrétaire de Mairie.

### **Ordre du jour :**

- 1 - Vote du Compte de Gestion 2022,
- 2 - Vote du Compte Administratif 2022,
- 3 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- 4 - Vote du Budget Primitif 2023,
- 5 - Vote des taux d'imposition,
- 6 - Affaires et questions diverses.

### **1 – Vote du Compte de Gestion 2022**

Monsieur LE SERRE fait constater que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis en 2022 est conforme au Compte Administratif de la Commune et que les résultats sont identiques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que le Compte de Gestion 2022 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2 – Vote du Compte Administratif 2022**

Monsieur LE SERRE donne lecture chapitre par chapitre du Compte Administratif 2022. Il apporte des précisions sur les ratios de niveau « comparaison Commune/Département » (fonctionnement, investissement, dette) ainsi que sur les ratios de structure « comparaison Commune/Département » (composantes de l'autofinancement, pourcentage dans les produits et charges de fonctionnement CAF, pourcentage dans les dépenses d'équipement et autres ratios). Il commente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement en faisant apparaître les variations de valeur 2021/2022.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Monsieur Daniel DESCAMPS – Conseiller Municipal, doyen de l'assemblée, le Compte Administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**  
**VUE D'ENSEMBLE - EXÉCUTION DU BUDGET 2022**

		DÉPENSES	RECETTES
<b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	138 016.123	168 676.12
	Section d'investissement	81 920.68	71 343.43

+ +

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement	0,00 (Si déficit)	260 202.14 (Si excédent)
	Report en section d'investissement	6 771.43 (Si déficit)	0,00 (Si excédent)

= =

<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>	226 708.34	500 221.69
--	------------	------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	7 480.00	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	7 480.00	0,00

<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	138 016.23	428 878.26
	Section d'investissement	96 172.11	71 343.43
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	234 188.34	500 221.69

**Excédent de fonctionnement (428 878.26 – 138 016.23) =+ 290 862.03**

**Déficit d'investissement (71 343.43 – 96 172.11) = - 24 828.68**

**Excédent de fonctionnement reporté (290 862.03 – 24 828.68) = 266 033.35**

**3 – DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022</b>	290 862.03
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	24 828.68
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	266 033.35
Total affecté au c/1068	24 828.68
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### 4 - Budget Primitif 2023 :

Suite d'une part au Conseil Municipal du 03 février 2023 au cours duquel certains points concernant l'élaboration du BP 2023 (notamment la partie investissement) ont été évoqués, et d'autre part suite à la réunion de préparation du BP 2023 ayant eu lieu le 09 février 2023 à 10h00 à la Trésorerie de QUETTEHOU en présence de M. LE SERRE – Comptable Public Trésorerie de QUETTEHOU, M.VANSTEELANT – Maire de la Commune et de MmeMENANT – Secrétaire de Mairie, la proposition de budget primitif 2023 suivante est proposée au Conseil Municipal.

L'équilibre général se présente comme suit :

<b>BP 2023 - FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
11 - Charges Générales	282 190.00	70 - Produits domaniaux	1 600.00
12 - Charges de Personnel	26 880.00	73 - Impôts et taxes	92 000.00
14 – Atténuation de produits	23 800.00	74 – Dotations/Participations	58 805.00
65-Autres charges courantes	48 940.00	75–Autres produits de gestion courante	10 758.00
66 - Charges financières	2 500.00	76–Produits financiers	3.59
68-Amortissements	2 300.00		
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>386 610.00</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>163 166.65</b>
23 – Virement section investissement	42 590.00	002 – Excédent de fonctionnement reporté	266 033.35
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>429 200.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>429 200.00</b>

<b>BP2023 - INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
1 - Solde d'exécution N-1	17 348.68	1068 - Excédent de fonctionnt capitalisé	24 828.68
1641 - Capital des emprunts	17 000.00	21 - Autofinancement	42 590.00
165 –Dépôts et cautionnements	1 000.00	165 –Dépôts et cautionnements	1 000.00
A.C Investissement (CAC)	2 300.00	10222 - FCTVA	11 692.32
<b>OPÉRATIONS NON AFFECTÉES</b>		10226 - Taxe d'aménagement	3 000.00
Pose caniveaux salle polyvalente	1 800.00	280240 - Amortissements	2 300.00
Suppression porte secrétariat Mairie	2 580.00		
Voirie Boutron (D115 à domicile F. FONTAINE)	29 282.32		
Étuve chauffante (salle polyvalente)	1 700.00		
Chauffe-assiettes (salle polyvalente)	1 300.00		
Terrain de boules	3 600.00		
Toilettes Mairie (reste à charge 2022)	7 500.00		
<b>TOTA DÉPENSES</b>	<b>85 411.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>85 411.00</b>

Monsieur LE SERRE présente ce budget en commentant chacun des chapitres (fonctionnement recettes/dépenses – investissement recettes/dépenses).

A l'issue de cette présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le BP 2023.

#### 5 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Dans un contexte économique jugé difficile, le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas souhaitable d'accentuer la pression fiscale et fait le constat que le niveau des taux d'imposition est actuellement raisonnable.

- Foncier Bâti : **38.02 %**
- Foncier Non Bâti : **27.38 %**
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires : **7.81 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ces taux d'imposition.

#### **4 – Affaires et Questions diverses**

- **Noël des Enfants 2023** : la Mairie de THÉVILLE sollicite le prêt de notre Salle Polyvalente pour organiser leur Noël le SAMEDI 16 décembre 2023. Ce qui, pour optimiser la location de la Salle, voudrait dire que nous organisons le nôtre le DIMANCHE 17 décembre 2023.  
Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la location de la Salle à la Mairie de THÉVILLE pour le 16/12/23 (tarif associations extérieures) et fixe le Noël des Enfants de BRILLEVAST au 17/12/2023.
- **Repas des Aînés 2023** : comme décidé lors du Conseil Municipal du 30/09/2022, ce repas auradorénavant lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de novembre, soit pour 2023 le DIMANCHE 05 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance

M. Nicolas LETASSEY